



## AGENDA 2011 DE LA COMMUNE

### MARS 2012

**Samedi 24** : Troc organisé par l'APEB dans la salle communale

### AVRIL 2012

**Jeudi 5 au**

**Vendredi 13** : Vacances scolaires de Pâques

**Mardi 17** : Séance du CM, présentation des comptes 2011, salle du CM, 20h30

**Dimanche 22** : Election de la Cour des comptes

**Vendredi 27** : Soirée théâtre Binokyo (organisée par le club des Bellevistes)

### MAI 2012

**Mardi 8** : Séance du CM, approbation des comptes, salle du CM, 20h00

**Mercredi 9** : Inscriptions au GIAP 2012-2013, local parascolaire de Bellevue, 09h00 à 13h00 et 17h00 à 19h00

**Jeudi 17** : Ascension  
: Rallye des Bellevistes

**Lundi 28** : Pentecôte

### JUIN 2012

**Mercredi 6** : Sortie des Aînés, journée

**Mardi 12** : Séance du CM, salle du CM, 20h30

**Jeudi 14** : Ramassage encombrants

**Dimanche 17** : Votation populaire

**Vendredi 29** : Fête des Promotions

### Mairie Bellevue

Route de Lausanne 329

CP 44 - 1293 Bellevue

Tél. 022 959 88 20

Fax 022 959 88 21

info@mairie-bellevue.ch

technique@mairie-bellevue.ch

www.mairie-bellevue.ch

### Heures d'ouvertures de la réception

- Les lundis, mardis de 13 h 30 à 16 h 30
- Les mercredis de 9 h à 13 h
- Les jeudis de 13 h 30 à 19 h
- Les vendredis: fermé

-  Administration communale
-  Sécurité
-  Culture et loisirs
-  Social – petite enfance
-  Technique – Bâtiments – Services extérieurs
-  Développement durable
-  Informations pratiques

## SITE INTERNET POUR LES BELLEVISTES

Le site [www.bellevue-beach.ch](http://www.bellevue-beach.ch) est à la disposition des bellevistes; vous pouvez y insérer des petites annonces gratuites, vous informer sur les manifestations à venir, vous renseigner sur les commerces et associations locales.

Toutes les informations que vous souhaitez insérer sont les bienvenues afin que ce site soit le plus consulté possible.

Imprimé sur papier 100% écologique (fabriqué à 60% avec des fibres de vieux papier et à 40% de cellulose) répondant aux normes du Forest Stewardship Council (FSC mixed sources) assurant que les forêts sont gérées selon des principes de développement durable.



# Commune de Bellevue

## République et Canton de Genève

Mars 2012 – N° 16

VOTRE MAIRIE VOUS INFORME

### Mot de la Mairie

Chers Bellevistes,



L'année 2012 a commencé par un froid sibérien inattendu et une soirée publique très attendue le 1er février. Cette dernière avait pour but de faire la synthèse des différentes constructions et aménagements du centre du village pour les années à venir.

Le Conseil administratif de Bellevue aimerait remercier par ces quelques lignes les nombreuses personnes qui se sont déplacées pour venir assister à cette présentation. Cette affluence des grands soirs démontre votre intérêt citoyen quant à la future urbanisation de ce lieu « sensible » que représente notre centre du village. Vous l'aurez donc compris, vos élus communaux se transforment pour plusieurs années encore en « bâtisseurs » pour faire face aux nombreux défis qui touchent les domaines de la petite enfance, de l'enfance, du trafic routier, etc. Mais nous nous efforçons également, avec l'aide du personnel communal, des associations locales et des communes voisines, de vous offrir de nombreux (et nouveaux) services.

Pour ceux qui ont envie de (re)sortir de leur maison avec l'arrivée du printemps, la réception tient à disposition des chèques culture à faire valoir lors de l'achat de billets de spectacles dans le canton de Genève. L'obtention des chèques est soumise à conditions, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce « Votre Mairie vous informe ». De plus, après l'invitation envoyée pour l'opéra La Bohème le 5 juillet prochain, nous continuons notre collaboration avec la commune de Genthod pour vous offrir le transport en car jusqu'aux Arènes d'Avenches afin d'assister au Military Tattoo au mois de septembre 2012. Vous avez reçu récemment un tout-ménage à ce sujet. De son côté, le club des Bellevistes vous invite à une soirée théâtre à ne pas manquer, le 27 avril prochain.

Pour les familles, il est déjà temps d'organiser les activités d'été de vos enfants. Pour vous y aider vous trouverez les adresses et les dates d'inscriptions de nos partenaires dans ce domaine. Pour la deuxième année consécutive, vous pourrez également venir acquérir en mairie un passeport-vacances qui permettra à votre enfant de choisir à la carte de très nombreuses activités sur le canton de Genève. A noter que la commune de Bellevue subventionne à raison de CHF 10.- par jour et par enfant les camps de vacances accueillant les Bellevistes pour vous offrir des prix plus attractifs.

La rentrée 2012-2013 des plus petits s'organise également dès le printemps. Vous trouverez les différentes dates d'inscriptions des garderies et halte-garderie dans la région.

Depuis le 1er janvier 2012, la commune de Bellevue, avec ses communes voisines, soutient financièrement l'association Supernounou. Cette association met en contact les familles cherchant une place de garde pour leurs enfants et les accueillants familiaux (anciennement nommé « maman de jour »). Que vous soyez famille « placeuse » ou que vous souhaitiez rejoindre l'association en tant qu'accueillant, n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Cuerel, coordinatrice de l'association.

Vous trouverez tous les détails dans les pages suivantes, alors bonne lecture et au plaisir de partager avec vous un printemps ensoleillé.

Catherine DuPasquier  
Maire





**DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEVUE LORS DE SA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2011 :**

Lors de cette séance, le Conseil municipal

- A assisté à l'assermentation de M. Marco RODRIGUES PAIS par Madame Valérie CARRILLO-GRAF, Vice-présidente du Conseil municipal,
- A accepté la nouvelle composition des commissions et fonctions diverses de la législature 2011-2015,
- A accepté à la majorité la résolution du projet de concept de plan directeur cantonal Genève 2030, concept de l'aménagement cantonal,
- A accepté à la majorité la résolution relative au projet de schéma directeur cantonal Genève 2030,
- A reporté à la prochaine séance du Conseil municipal la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement complémentaire et les moyens de le couvrir d'un montant de CHF 182'235.15 TTC destiné au dépassement des coûts de transformation du chalet, propriété de la commune de Bellevue, sis parcelle no 2846 de la commune de Bellevue,
- A accepté à l'unanimité l'ouverture d'un crédit d'étude intercommunal d'un montant de CHF 200'000.-- TTC destiné au paiement des honoraires et frais d'architectes & ingénieurs jusqu'à l'entrée des appels d'offres, pour la réfection des locaux de la section Bellevue-Genthod de la Société internationale de Sauvetage du Lac, sis rte de Lausanne sur la parcelle no 3386 de la commune de Bellevue,
- A accepté à l'unanimité la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 100'000.-- TTC pour la mise en conformité des canalisations et collecteurs au chemin des Mollies,
- A accepté à la majorité la délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 540'000.-- TTC destiné aux travaux envisagés pour la Résidence « Les Marettes », sise 329b, rte de Lausanne,
- A accepté à la majorité la nomination de cinq membres au moins pour la Fondation de la commune de Bellevue pour la construction et la gestion de logements (FLB) en application de l'art. 8, al.2, lettre b des Statuts de la FLB, soit :
 

Monsieur Bernard TASCHINI	Entente Libérale
Monsieur Jean-Daniel VIRET	Entente Libérale
Madame Véronique BARBEY	Entente Libérale
Monsieur Raphaël PETITE	Bellevue d'Avenir
Monsieur Pablo LAZARO	PDC Bellevue
Monsieur Jean-Marc CARRILLO	Les Radicaux de Bellevue
- Il est à préciser qu'un membre de Bellevue d'Avenir reste à nommer lors d'une prochaine séance du Conseil municipal et que le Conseil administratif avait, pour sa part, nommé :
 

Madame Catherine DUPASQUIER	Les Radicaux de Bellevue
Monsieur Gérald RÜEGSEGG	Bellevue d'Avenir
- Un dossier de naturalisation a été accepté.

**RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE SCHÉMA DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2030 CONCERNANT LA COMMUNE DE BELLEVUE**

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2011

Le Conseil municipal a décidé à la majorité :

De préavis favorablement le projet du schéma directeur cantonal Genève 2030, avec les remarques et recommandations suivantes relatives au territoire de la commune de Bellevue :

**A. Centre du village / Halte CFF Genthod-Bellevue**

- Confirme que ce secteur situé au bord du lac est appelé à se développer pour devenir un véritable centre villageois comportant divers équipements publics (école primaire, crèche intercommunale, locaux parascolaires, IEPA), des logements ainsi que des commerces et services de proximité (épicerie, boulangerie, pharmacie, restaurants, poste, banque, etc.).
- Estime que l'utilisation future de la parcelle communale sur laquelle sont situés les jardins familiaux pour y construire des équipements publics impliquera de trouver des terrains de remplacement (voir secteur route de Collex-chemin des Limites) (fiche A16).
- Souligne qu'une zone verte, constituée du parc Simon-Eggly et traversée par le Nant des Limites qui sera renaturé sur ce tronçon, est située au cœur du village (fiche A12).
- Souhaite que les accès au lac (Plage Gitana, ports Gitana et Saladin) soient améliorés notamment par un réaménagement de la route de Lausanne qui constitue aujourd'hui une barrière dangereuse à franchir pour les piétons.
- Demande que la piste cyclable et le chemin piétonnier le long de la voie CFF permettent de relier aisément les deux haltes CFF de Genthod-Bellevue et des Tuileries.
- Propose que le tronçon entre les Tuileries et Chambésy soit amélioré afin de favoriser les déplacements en vélo depuis Versoix jusqu'à Genève tout le long de la voie CFF dans la mesure du possible (fiche B05).
- Constate que la capacité du parking de la gare de Genthod-Bellevue est insuffisante et qu'il conviendrait de la renforcer pour favoriser le transfert modal « route-rail ».

**B. Champ du Château / Halte CFF Tuileries**

- Constate que ce secteur, proche de la halte CFF, est dévolu au développement d'activités alors qu'il pourrait en partie être affecté au logement. La parcelle communale située au-dessus de la voie CFF pourrait être également utilisée pour construire des logements.



- Estime que l'implantation d'un grand P+R aux Tuileries nécessitera une jonction déviée avec l'autoroute car la route des Romelles est déjà saturée aux heures de pointe (fiche B04).

### C. Vengeron

- Constate que ce secteur est l'emplacement prévu pour la future traversée du lac (fiche B03). Ce projet sera de très grande envergure lorsqu'il se réalisera, et bouleversera profondément le site pendant plusieurs années. Très fréquenté durant la belle saison, il est un des rares emplacements publics situé sur la rive droite qui permette aux genevois d'accéder au lac et d'y pratiquer des activités nautiques (fiche C09). Dès lors, il convient d'envisager la possibilité de réaliser des aménagements « légers » à cet endroit avant le début des travaux pour la réalisation de la traversée du lac.
- Préconise de prévoir pendant la durée des travaux, des solutions transitoires sur la rive droite pour les usagers du site du Vengeron.
- Demande que la traversée du lac soit dans toute la mesure du possible en phase avec la préservation du paysage, des points de vue et des accès au lac, ainsi qu'avec l'implantation d'espaces de loisirs et de délasserment.
- Soutient le projet de la traversée du lac moyennant les conditions susmentionnées.

### D. Secteur Chênaie-Mojonne-Valavran-Roselière-Tuileries

- Exige que le verger à hautes tiges, véritable « poumon de verdure », situé au centre d'une zone essentiellement constituée d'immeubles locatifs et de lotissements de villas mitoyennes, soit absolument préservé (fiches C04 & A12).
- Demande que le trafic de transit soit limité au moyen de zones 20 et 30 km/h sur tous les chemins à l'intérieur de ce secteur.
- Préconise que les jonctions pédestres et cyclistes avec le centre du village et les haltes CFF de Genthod-Bellevue et des Tuileries soient maintenues et améliorées (fiche B05).

### E. Secteur Chânat-Planet-Tuileries

- Demande que les considérations contenues dans la délibération annexée relative au projet de plan directeur de développement industriel et artisanal – Chânat - Valavran du mardi 11 octobre 2011 soient prises en compte.
- Souligne que la renaturation du « Marquet-Gobé-Vengeron » au sud de la ZDIA permettra de réhabiliter ce cours d'eau sur deux tronçons (le second dans le secteur Colovrex) et considère que ce pourrait être une opportunité pour aménager un corridor biologique le long de

l'autoroute afin de permettre le transit de la faune entre la partie haute et la partie basse du « Marquet-Gobé-Vengeron » (fiche C07).

- Préconise que les jonctions pédestres et cyclistes entre Genthod et Colovrex, via Valavran, soient développées.
- Demande qu'une passerelle enjambant l'autoroute (liaison entre le chemin des Chânat et l'ancienne Tuilerie) soit réalisée.
- Souligne sa volonté de conserver et valoriser le bâtiment de l'ancienne Tuilerie (27, chemin des Tuileries).

### F. Secteur Colovrex-Brunette-Poterie

- Considère que ce secteur, situé à l'ouest de la commune, est le seul qui est encore largement dévolu à l'agriculture. Il constitue de facto un corridor biologique entre Collex et Ferney. Sa préservation présente un intérêt évident d'un point de vue écologique (fiches C01&C02).
- Souligne que, située à proximité de l'aéroport, cette zone n'est pas connectée au réseau ferroviaire et se situe aux abords de la route de Colovrex qui est très fréquentée aux heures de pointe et inadaptée pour desservir des activités qui engendrent un fort trafic de poids-lourds.
- Constate que la proximité de l'aéroport présente des risques en cas d'accident. L'installation d'un centre logistique ou d'activités industrielles à cet endroit s'avère dès lors problématique (fiche B07).
- Considère qu'une portion limitée de ce territoire, située directement sous l'axe de la piste, pourrait néanmoins être dévolue à des activités présentant de faibles risques en cas d'accident.
- Soutient la renaturation du « Marquet-Gobé-Vengeron » et considère qu'un tronçon de voie verte permettant de relier Collex et Ferney au Grand-Saconnex et à Chambésy devrait être créé dans ce secteur (fiche C07).
- Préconise la mise en place d'une piste cyclable longeant les routes de Colovrex et Vireloup afin de permettre de relier Bellevue à Chambésy et au Grand-Saconnex (fiche B05).
- Estime que le hameau de Crest d'El pourrait être développé en zone d'habitation du côté Bellevue, comme c'est déjà le cas du côté Collex (fiche C06).
- Souhaite préserver le hameau de Colovrex dans toute la mesure du possible (fiche C06).
- Demande un réaménagement de la route de Vireloup, de Colovrex, du carrefour Valavran-Colovrex, chemin du Bois-Brûlé et de l'embranchement avec l'autoroute afin de diminuer le trafic de transit dans l'agglomération Belleviste sur le chemin des Tuileries et la route de Collex.



### G. Secteur route de Collex-Chemin des Limites

- Constate que ce secteur, situé au nord de la commune, présente un grand intérêt écologique et agricole. Bien que situé en partie sous l'axe des avions et partiellement construit, il doit être intégré dans un corridor biologique qui relie, via Collex et Genthod, le pays de Gex au lac (fiche C08).
- Demande que la réserve naturelle du « Bois d'Avault » soit protégée, car cette zone humide présente un intérêt régional évident au plan écologique (fiche C08).
- Estime que la conservation de parcelles agricoles au nord, à l'est et au sud du « Bois d'Avault » permettrait de préserver cette réserve ainsi que le corridor biologique entre Collex et le lac. Cet emplacement serait également propice à la création de jardins familiaux afin de compenser ceux qui pourraient être supprimés au centre du village (fiche C02).
- Observe que la liaison « piétons-cyclistes » avec Genthod, via le chemin des Limites pourrait à terme devenir un tronçon d'une future voie verte tangentielle permettant de relier les bois de Versoix à Chambésy via les hauts de Genthod et Bellevue.
- Souligne que la renaturation du « Nant des Limites », le long de la route de Collex, permettrait de créer un tronçon de voie verte car un chemin piétonnier existe déjà à proximité de ce cours d'eau.
- Affirme que la création d'une jonction autoroutière, située sur la limite Bellevue-Collex, n'est pas souhaitable car elle empiéterait sur un espace présentant un intérêt écologique évident. Par ailleurs, elle va générer du trafic de transit supplémentaire sur les routes de la commune qui sont déjà saturées pendant les heures de pointe. Enfin, elle se situerait trop près de la jonction existante (« Romelles ») et trop loin de celle de « Coppet ». Dès lors, l'option d'une jonction située à Sauverny doit être privilégiée.

Affichage le 22 décembre 2011 pour information

Pas de délai référendaire

---

### RÉSOLUTION RELATIVE AU PROJET DE CONCEPT DU PLAN DIRECTEUR CANTONAL GENÈVE 2030 - CONCEPT DE L'AMÉNAGEMENT CANTONAL

Séance du Conseil municipal du mardi 13 décembre 2011  
Le Conseil municipal a décidé à la majorité :

De préavisier favorablement le projet de concept du plan directeur Genève 2030 avec les remarques et recommandations suivantes :

#### A. Urbanisme

- Considérant que le dynamisme économique régional génère des emplois supplémentaires sans prévoir de capacités de logements au moins équivalentes ;
- Vu les options prises par la Constituante en matière d'imposition des personnes physiques sur le lieu d'habitation et de la probable suppression de la taxe professionnelle à moyen terme, l'équilibre « emplois-logements » est une condition pour que les finances communales puissent durablement supporter le développement de leur territoire ;
- Constatant qu'il faut tenter de réduire le trafic pendulaire et les nombreux inconvénients qui en découlent ;
- Estimant que la mixité « habitations – activités » est la condition d'un développement harmonieux de quartiers vivables (à l'instar des villages traditionnels) qui permet d'éviter de créer des « cités dortoirs » distantes des lieux de travail et des commerces de proximité ;
- Considérant que les activités industrielles à nuisances et/ou risques importants doivent être bannies à proximité des lieux d'habitation denses. A contrario, l'artisanat et le commerce de proximité doivent être favorisés dans ces endroits ;
- Compte tenu du coût élevé de la main d'œuvre locale et de l'exiguïté du territoire genevois, des activités à forte valeur ajoutée nécessitant peu de terrains doivent être privilégiées. En conséquence, les industries nécessitant de vastes surfaces doivent être implantées, dans toute la mesure du possible, en France voisine et dans la région de Nyon qui font, de facto, partie de l'agglomération et qui doivent contribuer à son développement harmonieux en veillant à l'équilibre « emplois-logements » ;
- Considérant que la construction de nouvelles crèches et structures pour la petite enfance ainsi que d'équipements parascolaires supplémentaires est indispensable pour satisfaire les besoins des familles avec de jeunes enfants, ces équipements doivent être prévus dans la mesure du possible à proximité des écoles primaires. Il faut également prévoir des établissements pour personnes âgées (IEPA, EMS) et les implanter, dans la mesure du possible dans les quartiers et villages afin de favoriser une mixité intergénérationnelle ;



- Estimant que les infrastructures sportives (stades, piscines, patinoires, etc.) doivent être partagées entre plusieurs communes et leurs accès par les transports publics ou la mobilité douce améliorés afin que leur fréquentation augmente.

#### Le Conseil municipal demande :

- **De favoriser la parité entre nouveaux logements et nouveaux emplois.**
- **De privilégier une mixité d'activités à faibles nuisances à proximité des zones très habitées.**
- **D'encourager la diversité socioculturelle et de bâtir des logements d'utilité publique (LUP) en quantité suffisante.**
- **De densifier de manière mesurée la zone villas et de préserver des terrains non bâtis.**
- **De disposer d'équipements publics (école, crèche, parascolaire, D2, sports, etc.) adaptés à l'évolution démographique et aux nouveaux besoins de la population.**
- **De faire en sorte que les équipements publics et les infrastructures soient financés de manière équitable entre la Confédération, le Canton, les communes, les fondations publiques et privées ainsi que les promoteurs privés et la FTI selon leur nature et leur portée.**
- **De soutenir les collaborations intercommunales pour assurer le cofinancement des infrastructures collectives au niveau régional (installations de sports & loisirs, crèches, etc.).**

#### B. Mobilité

- Constatant que le concept de mobilité multimodale est le seul qui permette une offre adaptée aux différents besoins de la population, mais que toutefois, la pondération doit être clairement renforcée en faveur des transports collectifs et de la mobilité douce ;
- Estimant qu'outre le projet CEVA, une sorte de RER devrait être envisagé entre Nyon et Genève afin de contenir l'augmentation du trafic routier sur la rive droite ;
- Considérant que la cadence horaire des lignes TPG devrait être renforcée dans les zones périphériques et des liaisons tangentiels supplémentaires réalisées entre les pôles principaux et secondaires de l'agglomération afin de réduire les temps de déplacements inhérents à un « réseau en étoile » dont le centre est Genève ;
- Estimant que la desserte des différents ports de la rade et du petit lac par des mouettes devrait être améliorée et soutenue car, comme dans d'autres villes du monde, ce mode de transport nautique devrait faciliter les transbordements entre les deux rives du lac et les liaisons côtières entre les cités riveraines.

#### Le Conseil municipal demande :

- **De renforcer l'offre de transports collectifs y compris les transports nautiques, sans pénaliser excessivement le trafic routier.**
- **D'accélérer le débit et la capacité du transport de personnes par les CFF entre Nyon et Genève.**
- **De délester le trafic sur la route de Lausanne.**
- **De délester le trafic de la route de Collex, chemin des Tuileries en favorisant le trafic par la route de Vireloup, route de Colovrex, chemin du Bois-Brûlé et l'autoroute N1.**
- **De s'opposer à la création d'une jonction autoroutière, située sur les territoires de Bellevue et/ou Collex-Bossy, qui n'est pas souhaitable par rapport à la nouvelle jonction de Sauvigny.**
- **De ne pas négliger le transport routier en soutenant la traversée du lac et une troisième voie autoroutière.**
- **De limiter le trafic routier de transit dans les secteurs d'habitations denses en y créant des zones 20 et 30 km/h chaque fois que possible.**
- **D'encourager et de donner la priorité aux modes de déplacement doux (piétons et cyclistes) afin de réduire les nuisances et la pollution, d'améliorer la sécurité et la santé des usagers, d'économiser les énergies fossiles et de préserver l'environnement.**
- **D'étendre le concept des voies vertes en « étoile » en un réseau de liaisons tangentiels pour faciliter les déplacements « doux » entre villages et quartiers résidentiels.**
- **De faire en sorte que les équipements publics et les infrastructures soient financés de manière équitable entre la Confédération, le Canton, les communes, les fondations publiques et privées ainsi que les promoteurs privés et la FTI selon leur nature et leur portée.**

#### C. Espace rural & environnement

- Considérant que les espaces verts et la biodiversité doivent être sauvegardés en conservant les pénétrantes vertes jusqu'au lac de part et d'autres des principaux cours d'eau (ex : Versoix, Marquet-Gobé-Vengeron, etc.) ainsi que les corridors biologiques tangentiels entre les zones boisées et agricoles ;
- Constatant que la qualité du paysage, qui fait partie intégrante du patrimoine et qui est l'un des atouts de Genève, doit être préservée en conservant intacts des sites particulièrement intéressants (villages, hameaux, rives du lac, forêts) et des parcs publics ;
- Considérant que les parcelles agricoles situées sur des terres très fertiles doivent être maintenues et l'agriculture de proximité ainsi que la viticulture soutenues ;
- Préconisant que des solutions de compensation soient trouvées dans des emplacements propices pour les jardins familiaux ;



- Regrettant que l'accessibilité aux rives lacustres, Rade de Genève mise à part, est relativement restreinte en comparaison avec les aménagements réalisés dans le canton de Vaud ! Les quelques sites (ex : Vengeron, Gitana, Saladin, etc.) qui s'y prêtent doivent être préservés et aménagés de telle sorte que le lac soit accessible au grand public ;
- Constatant que de nombreux cours d'eau ont été canalisés et enterrés dans la seconde moitié du siècle passé au détriment de la biodiversité, ils doivent être remis à l'état naturel, au moins sur une partie de leur cheminement, afin que la faune et la flore soient protégées.

## Le Conseil municipal demande :

- **De préserver l'environnement, la biodiversité et le patrimoine naturel.**
- **De favoriser l'accessibilité aux rives du lac et la renaturation des cours d'eau.**

## D. Approvisionnement, élimination des déchets, gestion des risques

- Constatant que l'implantation de centres logistiques doit être prévue sur des sites, accessibles par la route et bien desservis par le rail, situés à l'écart des zones très habitées et à proximité des zones industrielles et des grandes surfaces commerciales ;
- Considérant que les centres régionaux de collecte des déchets (ex : ESREC) doivent être complétés par des points de récupération de proximité afin de limiter les déplacements superflus et encourager le tri sur place ;
- Estimant que le stockage de masse et les installations de distribution de matières potentiellement dangereuses et polluantes (carburants, produits chimiques, gaz, etc.) doivent être prévus dans des zones peu ou pas habitées et à l'écart des sites présentant un intérêt écologique particulier.

## Le Conseil municipal demande :

- **D'assurer la sécurité de la population et la protection de l'environnement.**
- **De faire en sorte que les équipements publics et les infrastructures soient financés de manière équitable entre la Confédération, le Canton, les communes, les fondations publiques et privées ainsi que les promoteurs privés et la FTI selon leur nature et leur portée.**





## POLICE - STATISTIQUES DES DÉLITS 2011 À BELLEVUE

Comme chaque année, nous vous proposons dans ces lignes un comparatif des statistiques des deux années écoulées concernant les interventions policières sur le territoire de la commune de Bellevue.

Nous constatons une baisse légère du total des affaires traitées entre 2011 et 2010.

### Total des interventions (accidents, diverses affaires, contrôles, alertes, cambriolages, vols, etc.)

2010 : 521

2011 : 447

Ce relevé est à mettre en parallèle avec celui de toutes les affaires traitées par le 117 sur l'ensemble du canton de Genève. Les interventions sur la commune de Bellevue représentent un peu moins de 0.5% du total qui s'élève, pour 2011, à 91'855 réquisitions, soit une moyenne de 251 par jour.

A Bellevue, l'analyse des chiffres de 2011 nous indique que le secteur où la police concentre la majeure partie de ses actions est celui des cambriolages. En effet, ceux-ci ont fortement augmenté sur l'entier du territoire cantonal. La statistique que vous trouverez ci-après représente à la fois les constats d'habitations cambriolées et les tentatives d'effractions.

### Cambriolages et tentatives

2010 : 54

2011 : 82

Sachez que la mairie met tout en œuvre pour que Bellevue demeure un territoire sûr. Les tournées de nos agents Protectas se font de manière ciblée par les constats policiers, aussi bien géographiquement qu'au niveau des horaires de passage. **Chacun d'entre vous peut également aider la police dans son travail en n'hésitant pas à composer le numéro 117 dès que vous constatez la présence d'un individu suspect ou un comportement qui ne vous semblerait pas adéquat.**





## CHANTIER DU PARC SIMON-EGGLY

Les travaux sont en cours :

- Le réaménagement du chemin des Marettes a débuté.
- La première partie de plantation des arbres durera jusqu'à fin mars.



La nouvelle déchetterie enterrée (collecte d'ordures ménagères, verre, papier, PET, fer et Alu) a été posée. Elle sera prochainement complétée par un point de collecte de piles usagées. Utilisez cet espace à bon escient et sans modération!

## CHANTIER SIG EAUX USÉES

Les travaux sur la route des Romelles sont terminés. Il reste à poser un tronçon de conduites sur le chemin des Mollies et faire la jonction avec la nouvelle station de pompage (qui se trouve à proximité du giratoire route de Collex / route de Lausanne). Ce dernier tronçon implique la fermeture provisoire du passage sous les voies CFF.

## CHEMINS DE LA CHENAIE & MOJONNE

Les travaux de mesures provisoires ont débuté au mois de décembre 2011, mais, malheureusement, l'arrivée de la neige et du grand froid n'a pas permis de finaliser les marquages et les aménagements prévus. Avec le redoux de début mars, ceux-ci ont pu être mis en place.

Il est recommandé aux usagers de circuler avec la plus grande prudence et de se conformer à la signalisation mise en place.

## CHEMIN DES LIMITES

Les travaux pour la construction d'un trottoir et d'une liaison piétonne vont commencer ce printemps.

## CHEMIN DE LA ROSELIÈRE

L'autorisation de construire destinée à poser des aménagements de modération de trafic sur le chemin de la Roselière a été reçue. Les travaux vont débuter prochainement.

## CHEMIN DES MOLLIES

L'autorisation de construire destinée à poser des aménagements sur le chemin des Mollies est toujours en cours de procédure. Par contre, la remise en état des collecteurs d'eaux usées et pluviales en aval du chemin vont débuter.

## LA COMMUNE SE DÉVELOPPE : SOIRÉE PUBLIQUE DU 1ER FÉVRIER 2012

Bravant le froid glacial, les Bellevistes se sont déplacés en nombre à la salle communale le 1er février dernier pour venir écouter l'exposé des architectes et urbanistes en charge des nouvelles constructions et de l'aménagement du centre du village.

M. Marcel BEAUVERD, Conseiller administratif en charge de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, a introduit la soirée en présentant chacun des intervenants et le sommaire de la présentation. Puis, il a cédé la parole à M. Martin WALTHER d'Urbaplan qui a présenté au public le plan de synthèse des futurs aménagements de la commune que vous trouverez ci-contre. Les projets terminés récemment, en cours de construction ou qui devraient voir le jour à court terme sont représentés en orange. Il s'agit, de haut en bas, de la future crèche intercommunale, du bâtiment pour les activités parascolaires, du « Pavillon Dubois » de la halte-garderie, des deux immeubles d'habitation de « la Tuilière » et de l'aménagement des ports de la commune : Gitana et Saladin. La liaison piétonnière entre ces différents projets est indiquée par des pointillés et les constructions prévues à l'horizon 2015 sont visibles en rose.

M. Daniel DOBBS, de l'entreprise Jacquet, a ensuite présenté les aménagements extérieurs de « la Tuilière » : le parc Simon-Eggy, la mise à ciel ouvert du Nant des Limites et sa végétation d'espèces indigènes, une place de jeux pour enfants, la plantation d'arbres fruitiers,... Des buttes et massifs de graminées délimiteront les espaces aménagés du terrain, entre bâtiments et jardins, avec les deux nouveaux bâtiments.

M. Jean-Marc COMTE, architecte, a ensuite présenté la crèche intercommunale, dont les travaux commenceront cette année et qui pourra accueillir jusqu'à 90 enfants répartis au prorata des habitants entre les communes de Bellevue, Pregny-Chambésy, Collex-Bossy et Genthod. Le plan a été minutieusement décrit : mobilité, accès, façade, puis étage après étage. Ce qu'il ressort principalement de l'architecture du lieu est le choix de mailles sur les murs extérieurs permettant l'épanouissement d'une végétation de type expansif. A l'intérieur, de grandes fenêtres encadrées de rebords, où l'on pourra s'asseoir, permettront aux enfants de s'approprier l'espace et d'utiliser ces ouvertures comme de réels tableaux donnant sur la nature avoisinante.



La parole est passée à M. Félix STÄMPFLI, de ASS architectes, qui expose ses divers projets, soit le bâtiment du parascolaire et les ports Gitana et Saladin. Le bâtiment du parascolaire hébergera un restaurant scolaire, une bibliothèque, une salle de judo, une salle de musique et trois pièces polyvalentes. Le chantier débutera dans le courant de cette année et le bâtiment devrait être livré pour la rentrée 2013. Le plan s'articule autour d'un noyau central depuis lequel sont distribuées les diverses pièces. Ce noyau est agrémenté d'un grand hublot qui n'est pas sans rappeler celui de l'école Menuiserie et qui est un clin d'œil aux années primaires des actuels parents.

Au port Gitana, ce sont les locaux du Sauvetage de Bellevue-Genthod qui représentent le projet principal. Ces travaux devraient être entrepris conjointement avec la commune de Genthod. En effet, le présent bâtiment ne répond plus aux normes de sécurité et se verrait dans l'obligation de fermer si des travaux de rénovation n'étaient pas entrepris. Ainsi, en substance, les locaux seront étendus et la vigie grandement améliorée. Pour l'esplanade du port Gitana, il est prévu de remplacer les pavés rouges existants par un grand espace en lien avec la plage déjà aménagée. Sur le haut de la parcelle adjacente à la route de Lausanne, une petite place se verra dotée de la buvette auto-gérée par les jeunes de la commune, d'un garage à vélos et de vestiaires, douches et toilettes.

Au port Saladin, le projet est d'améliorer les infrastructures dévolues à la Flottille et permettre aux Bellevistes de profiter d'équipements bienvenus sur ce site particulièrement

bien situé. Un « club-house » pour les parents observant leurs bambins-navigateurs est projeté. Aucune modification ne sera faite au niveau des places de bateaux.

Finalement, M. Martin WALTHER expose le projet cantonal concernant la route de Lausanne. Pour le bien-être des riverains, celle-ci se verra recouverte d'un enrobé phonoabsorbant et parée d'une ligne d'arbres en son centre.

Suite à ces diverses présentations, les habitants étaient invités à poser leurs questions au Conseil administratif et aux techniciens présents. La soirée s'est terminée dans la bonne humeur autour d'une verrée offerte par la commune.

Le détail des projets sera prochainement disponible dans une nouvelle rubrique du site internet de la commune : [www.mairie-bellevue.ch/projets](http://www.mairie-bellevue.ch/projets).





## PRIX INTERRÉGIONAL DES JEUNES AUTEURS (PIJA) CONCOURS D'ÉCRITURE 2012, POUR LES 15-20 ANS LE THÉÂTRE ET LA LETTRE

Ce concours a pour vocation d'encourager la création littéraire et permettre une première confrontation avec le public puisque les textes retenus seront publiés aux Editions de l'Hèbe.

Cette année, les candidats au PIJA se confronteront au théâtre (pièce en un acte) et au style épistolaire. Une pièce en un acte peut être écrite pour un ou plusieurs personnages et le style épistolaire peut comprendre une ou des lettres, mais aussi des courriels, des sms, etc. Il peut s'agir d'un cri, d'une demande, d'une déclaration ou d'un récit adressé à une personne en particulier, à l'inconnu ou à la terre entière, comme à soi-même, à hier ou à demain.

Ainsi, les jeunes auteurs de 15 à 20 ans ont jusqu'au 25 mai 2012 pour envoyer un texte accompagné du bulletin de participation disponible à la réception de la mairie ou sur le site: [www.lhebe.ch/pija.php](http://www.lhebe.ch/pija.php).

### Conditions de participation

Etre âgé(e) de 15 à 20 ans le 25 mai 2012.

Présenter un (seul) texte n'excédant par 10 pages dactylographiées, original, inédit, n'ayant bénéficié d'aucune récompense. Autoriser la publication du texte par les Editions de l'Hèbe.

### Prix

Une somme de CHF 10'000.- en espèces sera répartie entre toutes les œuvres primées par le Jury international. Le premier prix peut atteindre CHF 2'000.-.

## CHÉQUIER CULTURE – NOUVEAUTÉ !

La commune de Bellevue vous propose cette année encore de profiter des chéquiers culture qui vous permettront de bénéficier d'un rabais de CHF 10.- pour les manifestations culturelles qui figurent sur la liste fournie avec le chéquier.

Nouveauté : Depuis cette année, les chèques sont cumulables ! Vous pourrez donc payer deux places avec vos chèques et ainsi vous rendre au spectacle accompagné(e).

Les personnes pouvant en bénéficier doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir entre 21 et 65 ans,
- être domicilié(e) sur la commune de Bellevue,
- être au bénéfice d'un subside A, B ou 100% pour l'assurance maladie.

Une lettre est envoyée aux ayants droit en début d'année civile les informant de leur possibilité d'acquiescer ce chéquier. En présentant cette lettre ainsi que votre attestation de subside à l'assurance maladie et votre pièce d'identité à la réception de la mairie, le chéquier pourra être retiré.

## PAROISSE CATHOLIQUE

Vous pourrez retrouver le calendrier de la Paroisse sur le site de la commune sous la rubrique « Paroisses et Religions ».

Les célébrations pascales sont prévues du 5 au 8 avril selon le programme suivant : le jeudi 5 avril à 20h00 à Collex, il y aura une Sainte-Cène avec la participation des enfants qui préparent leur première communion. Le vendredi 6 avril à 15h00, la célébration de la Passion sera déroulée à Pregny-Chambésy. La Veillée Pascale quant à elle aura lieu, à Versoix, le samedi 7 avril à 21h00. Les messes de Pâques seront dites le dimanche 8 avril à Ste-Rita (Bellevue) à 9h30 et à Versoix à 10h30.



CONFÉDÉRATION DES ÉCOLES  
GENEVOISES DE MUSIQUE, RYTHMIQUE  
JACQUES-DALCROZE, DANSE ET THÉÂTRE

LA MUSIQUE, LA RYTHMIQUE,  
LA DANSE ET LE THÉÂTRE

Voilà les domaines artistiques dans lesquels votre enfant pourra évoluer et qui vous sont proposés dans les 12 écoles de la Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique Jaques-Dalcroze, danse et théâtre (CEGM).

Ces écoles, Accademia d'Archi, AMR, Atelier Danse Manon Hotte, Cadets de Genève, Conservatoire de musique de Genève, Conservatoire populaire de musique danse et théâtre, Ecole de danse de Genève, Espace Musical, ETM, Institut Jaques-Dalcroze, Ondine genevoise et Studio Kodály, vous informent qu'un **dépliant « Inscriptions CEGM » sera distribué aux élèves des écoles primaires du canton dans la première quinzaine du mois d'avril prochain.**

Ce document vous donnera toutes les informations nécessaires sur les différents lieux et dates d'inscription dans ces 12 écoles.

Pour en savoir plus, visitez le site des écoles de la CEGM [www.cegm.ch](http://www.cegm.ch)

## LA PATINOIRE A FERMÉ SES PORTES C'EST LA FONTE DES GLACES...



Voilà la patinoire est fermée, la glace a fondu et le soleil pointe le bout de son nez. Un bilan positif bien sûr... la convivialité des rencontres autour, cette année, d'un chocolat chaud ou d'un café, servis avec les sourires de Gabriela, de Johana, d'Angelica ou de Florian.

Le plaisir de voir mamans et papas, grands-mères et grands-pères assis au chaud sur un coussin et enveloppés d'une couverture polaire.

Des bilans négatifs aussi... La météo franchement capricieuse cet hiver qui nous a promené de pluies en flocons et de grand froid en bise noire.

Le bilan d'une équipe soudée qui a fait tout ce qu'elle pouvait pour amener joie et plaisirs aux Bellevistes et aux



Gentousiens, en organisant des événements, des matchs et des soirées disco... Et parfois une équipe déçue par les dégradations dans les vestiaires, les douches, la coupure de câbles électriques ...

Mais quel que soit le bilan nous serons tous présents l'an prochain pour patiner et hockeyer !

**CYCLOTOUR DU LÉMAN – DIMANCHE 27 MAI 2012**

La 9ème édition du Cyclotour du Léman se déroulera le dimanche 27 mai 2012. A cette occasion plus de 2'700 participants provenant de Suisse et de l'étranger seront présents sur les rives du Léman.

Organisé par une association constituée d'une dizaine de bénévoles, le Cyclotour du Léman unit cyclotouristes et cycloportifs. L'épreuve, ouverte à tous, fera longer aux participants les rives françaises et suisses du Lac Léman.



Le Cyclotour, ce sont trois randonnées cycloportives qui se déroulent simultanément: le tour du lac, Lausanne-Lausanne, long de 180 km ; le parcours Evian-Lausanne d'une distance de 110 km et l'itinéraire Genève-Lausanne (au départ de la plage du Vengeron) qui représente 60 km de course.

Pour chacune de ces randonnées, un horaire rapide et un horaire lent sont prévus. Si vous voulez participer à cette fête du cyclisme et goûter au côté très convivial de cet événement, les inscriptions sont ouvertes sur le site [www.cyclotour.ch](http://www.cyclotour.ch) !

Et si vous désirez encourager les cyclistes, les trois courses passeront par notre commune entre 09h30 et 13h00.



**TROC DE PRINTEMPS DE L'APEB**

L'APEB organise le prochain troc de printemps **le samedi 24 mars prochain à la salle communale**. Les portes seront ouvertes de 9h00 à 12h00 et le troc sera accompagné d'une vente de pâtisseries et boissons tenue par une ou deux classes de l'école de Bellevue. Les articles proposés à la vente sont des articles de saison pour enfants de 0 à 12 ans.



**THÉÂTRE BINOKYO**

Le Club des Bellevistés vous propose une soirée théâtre

**le vendredi 27 avril à 20 heures**

à la salle communale de Bellevue!  
**Entrée libre.**

**Un peu d'histoire...**

L'atelier théâtre Binokyo a été fondé en 1982 à Genève par Eric Strobino.

En janvier 1995, grâce à la commune du Grand-Saconnex, il peut y ouvrir un atelier de théâtre pour des enfants de 7 à 13 ans.

Selon Eric Strobino, cet atelier théâtral est un lieu de création où l'on part des idées des enfants pour construire le scénario. La musique joue un rôle très important, et il faut alors chercher des chansons adaptées à l'histoire du spectacle.

**Le spectacle de cette année...**

En 2012, l'atelier théâtre d'enfants Binokyo fête ses 30 ans. La troupe, qui est composée de 22 enfants, se réunit une fois par semaine pour créer une pièce originale et amusante.

Cette année, pour ce trentième anniversaire, la troupe vous emmène dans un petit village normand où la riche famille Dalton et ses 4 insupportables filles côtoient la famille Biche et ses 4 garçons sages. Il paraît qu'un trésor existe, alors, lors de la commémoration du débarquement, tous les habitants se retrouvent au bar à l'ambiance rétro "le Saloon", pour aller chercher ce trésor... Mais le trésor n'est pas toujours celui que l'on croit !

**Cela vous tente, ... alors venez découvrir "Mystère GI", le vendredi 27 avril à 20 heures, à la salle communale de Bellevue !**

**Ce spectacle est réalisé par des enfants, mais il s'adresse aux enfants comme aux adultes. L'entrée est libre et il y aura un chapeau à la sortie.**

Le Club des Bellevistés vous propose donc de venir passer une belle soirée, pleine d'humour, avec la troupe du Binokyo, le 27 avril prochain, et se réjouit de vous voir, nombreux, ce soir-là. **Buvette et petite restauration à disposition.**



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE

DU NOUVEAU !



L'association Supernounou, sise à Versoix, a agrandi son champ d'action en devenant depuis le 1er janvier 2012 une structure intercommunale. Ses services s'étendent désormais aux 7 communes de la rive droite soit : Grand-Saconnex, Genthod, Collex-Bossy, Pregny-Chambésy, Bellevue, Versoix et Céligny. Sur le modèle de l'association Koala, active sur la rive gauche, les accueillantes familiales auront le statut d'indépendantes mais, comme membre de l'association, elles bénéficieront d'une aide administrative, sociale et financière.

L'association Supernounou continuera, comme elle le fait depuis de nombreuses années, à mettre en relation les familles d'accueil et les familles désireuses de faire garder leur enfant. Elle ajoutera à cela :

- un soutien administratif aux accueillantes familiales qui se traduira par la facturation directe par l'association des frais de garde aux familles placeuses (caisse centralisée),
- des conseils et de l'aide dans les tâches administratives comme les déclarations AVS et impôts par exemple,
- la distribution d'un soutien financier comme participation aux frais liés au statut d'indépendant et une prime de fidélité aux familles accueillantes,
- l'offre de conseil et soutien en matière d'éducation aux accueillantes familiales aussi bien qu'aux parents placeurs,
- la mise en place de cours de formation continue pour les familles accueillantes,
- les contacts avec les autorités communales, les professionnels du travail social et de la petite enfance,
- la promotion et le développement de ce mode de garde.

L'association compte pour l'instant 54 familles accueillantes réparties sur les 7 communes de la rive droite. Ces familles doivent être agréées par le Service des lieux de placement de l'office de la jeunesse. Chaque famille peut accueillir aux maximum 5 enfants. Ce mode de garde s'étend aux enfants de 0 à 12 ans et propose un large horaire de prise en charge selon les disponibilités de la famille d'accueil.

L'association recherche, en particulier sur Bellevue, de nouvelles familles prêtes à accueillir des enfants à son domicile. Pour tout renseignement supplémentaire vous pouvez prendre contact avec **Mme Cuereil**, coordinatrice au :

- tel. 022 775 13 20
- e-mail : pascale.cuereil@supernounou.ch
- adresse : accueil familial de jour Versoix, 56, rte de Sauverny, 1290 Versoix

vous pouvez également consulter le site de l'association : **www.supernounou.ch**

**L'association sera présente le 29 avril 2012 à la fête de la jeunesse de Versoix.**

PROCHAINES INSCRIPTIONS:



Les inscriptions auront lieu au jardin d'enfants « Les Petits Loups » le mardi 17 avril 2012 de 17h30 à 18h30.

Le jardin d'enfants accueillera durant l'année scolaire 2012-2013 les enfants nés entre le 1er août 2008 et le 31 juillet 2010. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez appeler le 022.774.25.73



La halte-garderie « Les Ticoquins » accueille les enfants âgés de 18 mois à 4 ans. Les inscriptions pour l'année scolaire 2012-2013 ouvriront le 16 avril prochain.

Si vous êtes intéressés, merci de vous rendre à la garderie située au Pavillon Dubois, ch. de la Menuiserie, pendant les horaires d'ouverture (lu, ma, je, ve 8h15-11h15) afin de remplir la feuille d'inscription. La priorité sera donnée aux enfants de Bellevue. Les inscriptions des enfants habitant hors commune seront prises dans l'ordre d'arrivée.

Retenez également la date du samedi 2 juin 2012 lors de laquelle les Ticoquins organiseront une matinée portes ouvertes de 9h00 à 12h00.

Pour toute autre information vous pouvez joindre la présidente de l'Association, Mme Nadia Zayan, au 076 520 83 42.



**GROUPEMENT INTERCOMMUNAL POUR L'ANIMATION PARASCOLAIRE**

Nous vous informons que les inscriptions 2012-2013 au GIAP auront lieu dans les locaux du parascolaire

**le mercredi 9 mai 2012**

**de 09h00 à 13h00 et 17h00 à 19h00.**

Les inscriptions régulières sont prioritairement prises en considération.

Il est également possible d'inscrire son/ses enfant(s) les deux premiers jours de la rentrée scolaire.

Au terme des périodes d'inscriptions, seul l'accueil pour des raisons impératives est garanti après vérification de la clause de nécessité par le responsable de secteur et sur présentation d'un justificatif.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter : M. Laurent Emaldi responsable de secteur au N° 079/477.18 69.

Le bulletin d'inscription est disponible sur le site Internet [www.inscriptiongiap.ch](http://www.inscriptiongiap.ch)



L'Agis est une association créée en 1987, qui a pour mission la reconnaissance et la valorisation de la personne handicapée, son droit aux loisirs et à des relations d'amitiés.



Sa vocation principale est la mise en contact de personnes bénévoles avec des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental, physique et/ou sensoriel pour partager des loisirs et d'accompagnement comme une sortie au parc avec un enfant, une séance de cinéma avec un adolescent ou un accompagnement à la piscine pour un adulte.

**Si vous avez plus de 18 ans et quelques heures par mois à offrir, si vous êtes sensibilisés par le domaine du handicap et motivés par le partage de relation, contactez-nous :**

AGIS Association Genevoise d'Intégration Sociale  
T. 022 /308 .98.10  
info@agis-ge.ch - www.agis-ge.ch

**SPORTSMILE**  
**FONDATION EN FAVEUR DU SPORT POUR LES ENFANTS ET ADOLESCENTS MALADES CHRONIQUES ET DE SURPOIDS**



**SPORTSMILE**

Fondée en 2005 sur l'initiative de professionnels de la santé et du sport, la Fondation Sportsmile a pour objectif de promouvoir l'activité physique et une alimentation équilibrée chez les enfants et adolescents atteints de maladies chroniques ou d'excès de poids, pour favoriser leur santé, leur qualité de vie et leur intégration. Afin de réaliser ses buts, la fondation poursuit les activités suivantes :

- Organiser ou soutenir des cours adaptés, programmes, manifestations ou séjours pour les enfants et adolescents atteints de maladies chroniques et de surpoids.
- Promouvoir une alimentation équilibrée et apporter un soutien psychologique chez ces jeunes ainsi que leur famille.
- Améliorer les connaissances des enfants, parents, professionnels de la santé, maîtres de sport et entraîneurs (conférences, brochures, sites, etc.) quant aux bénéfices et risques de l'activité sportive chez ces enfants.
- Collaborer avec les professionnels de la santé et du sport.

L'équipe de la fondation est composée de médecins, physiothérapeutes, maîtres d'éducation physique, diététiciennes, psychologues et pédopsychiatres, art-thérapeutes, et infirmières. Les experts de la fondation effectuent des recherches scientifiques sur le sport et les maladies chroniques chez les enfants, dans le but de créer des programmes adaptés visant à optimiser leur santé et à prévenir les complications.

La fondation propose également des cours de sport adaptés pour les enfants malades chroniques, ainsi que des programmes multidisciplinaires ou des camps (été ou automne) destinés aux jeunes souffrant d'obésité et leur famille. La fondation organise aussi des formations pour les maîtres d'éducation physique et moniteurs.

Depuis 2008, Sportsmile collabore avec les Hôpitaux Universitaires de Genève, le Réseau de soins Delta, le Groupe médical du Petit-Lancy et les professionnels de la santé et du sport des cantons de Genève et Vaud.

Pour en savoir plus sur les activités de la Fondation Sportsmile nous vous encourageons à visiter leur site: [www.sportsmile.ch](http://www.sportsmile.ch) (CP 2323, 1211 Genève 2).

## Un job sympa !

Vous êtes **collégien(-ne),**  
**apprenti(e), étudiant(e) ?**



*Des élèves de votre commune ont besoin de vous.*

Devenez **répétiteur, répétitrice**  
**à l'ARA !**

Conditions d'inscription sur notre site :

**[www.ararep.ch](http://www.ararep.ch)**

ARA - Bd des Philosophes 5 - 1205 Genève - 022 809 60 60



**MODE DE GARDE PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.**

**VOUS PENSEZ À ORGANISER LES VACANCES SCOLAIRES DE VOS ENFANTS, VOICI QUELQUES SUGGESTIONS :**



**INSCRIPTIONS 2012**

(vacances de février- Pâques-Août-Octobre)

Pour la 3ème année consécutive, le centre Au P'tit Train vous offre la possibilité de faire garder vos enfants pendant les vacances scolaires.

Vous pouvez encore inscrire vos enfants en remplissant le formulaire d'inscription qui se trouve sur le site de l'association [www.au-ptit-train.com/](http://www.au-ptit-train.com/) et de le retourner à l'adresse :

**Au P'tit Train  
Case postale 35  
1294 Genthod**

**LE RADO  
CENTRE DE RENCONTRES DE VERSOIX**

Le centre aéré Le Rado de Versoix propose de nombreuses activités aux écoliers, durant tout l'été. Le centre accueille les enfants dès la scolarisation et jusqu'à 11 ans, répartis en groupes selon leur âge. Les inscriptions pour les communes partenaires (Céligny, Genthod, Collex-Bossy et Bellevue) auront lieu **le samedi 12 mai 2012, de 09h00 à 10h30.**



**GENÈVE-LOISIRS**

Depuis 2004, il existe, dans la campagne genevoise (commune de Laconnex), une base de loisirs avec hébergement accueillant des jeunes de 5 à 15 ans durant les vacances scolaires estivales.

Il s'agit d'une association de parents proposant une formule "à la carte" permettant à chacun de choisir les dates du séjour et le type d'activités, toutes encadrées par des professionnels.

Renseignements et inscriptions : [www.geneve-loisirs.ch](http://www.geneve-loisirs.ch)  
Genève-loisirs est une association genevoise soutenue par les communes genevoises et reconnue d'utilité publique par l'Etat de Genève.

**GENÈVE FAMILLE.CH**

Le site de Geneve-famille.ch peut également vous donner une foule d'informations. Un grand choix de camps est proposé, par thème et par âge.

[www.genevefamille.ch](http://www.genevefamille.ch)

**GROUPE DE LIAISON GENEVOIS  
DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE**



**Le GLAJ-GE compte parmi ses membres 64 associations actives auprès de la jeunesse.**

Le GLAJ-GE regroupe à ce jour 20 associations organisatrices de camps de vacances, dont 2 fédérations représentant les colonies de vacances genevoises.

Certaines de ces associations organisent des activités à la journée (Espace musical, Association pour l'Atelier, Atelier du Pommier, la Bulle d'Air,...) et d'autres, des camps durant les périodes de vacances scolaires (Vacances Nouvelles, C.P.V., M.J.S.R, association du Scoutisme genevois,...). Pour plus d'informations rendez-vous sur le site : [www.glaj-ge.ch](http://www.glaj-ge.ch) ou par téléphone au numéro 022 328 64 40

**PASSEPORT-VACANCES EN VENTE DANS VOTRE MAIRIE  
DU 25 AVRIL AU 9 MAI !**

Pour les jeunes de Bellevue et communes voisines !  
Le Passeport-Vacances invite les jeunes de 10 à 15 ans à découvrir activement Genève et son canton pendant l'été. Le Service des loisirs de la jeunesse (Etat de Genève - DIP), propose aux enfants une large palette d'activités à choix dans les domaines les plus divers : sciences, art, histoire, vie professionnelle, nature, sport, aide humanitaire, culture de différents continents, etc. Avec, à la clé, de riches rencontres puisque les activités sont proposées par des partenaires des secteurs publics, privés et associatifs qui, tous, se réjouissent de partager leurs connaissances.

**Le Passeport-Vacances sera en vente à la mairie dès le 25 avril jusqu'au 9 mai 2012** selon l'horaire habituel d'ouverture de la réception. Le prix s'élève à Fr. 60.-.

Une fois inscrit, le jeune recevra par courrier la brochure des activités du Passeport-Vacances. Il pourra alors élaborer son programme pour deux semaines choisies librement parmi les six proposées, soit du 9 juillet au 19 août 2012.



Carouge, novembre 2011

## Communiqué de presse

### Unité d'accueil temporaire de répit : un bol d'oxygène pour les proches aidants

**La fondation des services d'aide et de soins à domicile (FSASD) inaugure une nouvelle prestation avec l'ouverture de la deuxième unité d'accueil temporaire de répit (UATR) à Villereuse. De l'aide, des soins 24 heures sur 24 pour les clients et un temps pour les aidants, c'est ce que propose la FSASD aux personnes en âge AVS atteintes de troubles physiques, psychiques ou cognitifs. Cette nouvelle prestation répond à un réel besoin, en développant de nouvelles possibilités dans le maintien à domicile.**

La FSASD est au centre des enjeux liés aux changements sociodémographiques qui touchent notre canton : vieillissement de la population, augmentation des maladies chroniques, ruptures des liens sociaux et isolement. Ses prestations s'adaptent en conséquence.

Cette nouvelle activité s'inscrit pleinement dans les objectifs de la politique cantonale sanitaire 2012-2015, visant à garantir l'accès à un réseau de soins efficient et de qualité ; et ce, en développant des possibilités de soutien aux proches aidants pour les soulager momentanément, favoriser le maintien à domicile et retarder le placement en EMS ou une hospitalisation inappropriée. Prendre soin des proches aidants en les accompagnants dans leur tâche est actuellement une condition indispensable pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie. La FSASD développe ainsi la complémentarité de ses prestations pour le bien-être de ses clients.

38 lits d'accueil sont désormais mis à la disposition du réseau de soins : 9 dans l'unité Les Jumelles, située à Thônex, et 29 dans le quartier des Eaux-Vives à Villereuse. Les équipes pluridisciplinaires en charge de ces unités sont composées d'infirmières, d'assistantes en soins et santé communautaire, d'aides en soins et de collaborateurs du service socio-hôtelier ayant tous une expérience confirmée dans les soins psycho-gériatriques. Ces compétences complémentaires sont une plus-value importante qui permet d'assurer au client et à ses proches une prise en charge optimale 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Les prestations de soins se font dans la continuité de celles fournies à domicile et sont dispensées sous la responsabilité médicale du médecin traitant, qui est un partenaire essentiel. Dans ces nouveaux lieux d'accueil, les professionnels portent un regard complet sur les difficultés quotidiennes rencontrées par le proche aidant et le client à domicile ; des améliorations pratiques peuvent dès lors être suggérées par les équipes pluridisciplinaires pour faciliter le retour à domicile et soulager le proche aidant sur la durée.

### Informations pratiques

Adresses :

UATR Les Jumelles

59 route de Mon-Idee (6<sup>ème</sup> étage) – 1226 Thônex

Accès TPG, bus 31, C arrêt « Jumelles », bus 34 arrêt « de Westerwelle »

Places de parc à proximité (zone bleue)

UATR Villereuse

52 rue de la Terrassière – 1207 Genève

Accès TPG, tram 12, 16, 17 arrêt « Roches »

Parkings publics de Villereuse et du centre commercial Eaux-Vives 2000

**Horaires des visites** : libres

### Critères d'accueil :

- être en âge AVS
- être résidant dans le canton de Genève
- être en possession d'une prescription ou d'un mandat médical pour les soins
- durée de séjour, de 5 à 45 jours avec possibilité de prolonger si nécessaire.

**Renseignements, demande de visite, inscription et accueil du client** : tél. 022 420 20 50

### Pour tout complément d'information :

FSASD – service communication – 022 420 20 90

[fsasd@fsasd.ch](mailto:fsasd@fsasd.ch)

[www.fsasd.ch](http://www.fsasd.ch)



## ECOBUILDING, L'ART D'ISOLER THERMIQUEMENT SON BÂTIMENT EN TOUTE SIMPLICITÉ

Aujourd'hui avec le prix galopant du combustible (gaz et mazout), se chauffer coûte de plus en plus cher. Ceci est particulièrement vrai pour les maisons construites avant 1980. Une rénovation thermique permettra d'économiser jusqu'à 40% des frais de chauffage.

Lorsqu'on parle de rénovation thermique, cela équivaut souvent dans l'esprit du propriétaire, à un parcours du combattant. Les difficultés sont en effet nombreuses, le propriétaire est plutôt démuni tant la question d'une rénovation thermique est du domaine technique et fait appel à des spécialistes. Les questions sont dès lors multiples: à qui faut-il s'adresser? Quelle partie du bâtiment faudrait-il isoler en premier? Comment s'assurer du bon choix des matériaux? Quelles sont les entreprises spécialisées? Un architecte est-il indispensable? Quel coût cela représente-t-il? Et n'oublions pas le temps investi dans une telle démarche.

C'est pour cela que la commune de Bellevue a choisi de s'associer avec Ecobuilding.

Ecobuilding est un programme approuvé par l'Office Fédéral de l'Energie et par les Cantons de Vaud et Genève. Il apporte une solution globale à toute la problématique de la rénovation thermique, ceci en agissant sur 3 axes simultanément.

Par le biais de ce programme, il va prochainement être proposé aux propriétaires bellevistes de récolter l'indice de dépense de chaleur (IDC) de leur habitation ainsi que d'être mis en contact avec un pool d'ingénieurs agréés pour procéder à un audit énergétique puis à un éventuel assainissement du bien immobilier.

Soyez attentifs, vous recevrez prochainement par la poste une invitation à participer à la soirée d'information que la Commune et Ecobuilding organiseront dans la salle communale. N'oubliez pas non plus de vous rendre fréquemment sur le site de la mairie ([www.mairie-bellevue.ch](http://www.mairie-bellevue.ch)) sur lequel toutes les manifestations communales sont détaillées.

*Texte en partie tiré du dossier de presse d'Ecobuilding*



Meilleure qualité de vie, faible consommation d'énergie  
Mehr Lebensqualität, halber Energieverbrauch

## QU'EST-CE QUE MINERGIE®?

**MINERGIE® est un label de qualité destiné aux bâtiments neufs ou modernisés. La marque est soutenue par le monde économique, les cantons et l'Etat fédéral et protégée contre les abus.**

Au centre du label figure le confort d'habitat et de travail pour les usagers du bâtiment. Celui-ci est garanti par une enveloppe de construction de grande qualité et un renouvellement systématique de l'air.

La consommation énergétique spécifique est une valeur de référence permettant de déterminer le degré de qualité requis pour la construction. Une évaluation fiable est ainsi possible. La seule donnée pertinente est la quantité d'énergie finale appliquée. Le standard de construction MINERGIE® jouit d'une importante reconnaissance. Les clés de ce succès sont nombreuses mais la raison principale c'est que les maîtres d'ouvrage, les architectes et les planificateurs sont totalement libres de choisir leurs matériaux et de concevoir la structure interne et externe d'un bâtiment.

Le secteur de la construction a entre-temps développé une large gamme de services (partenaires spécialistes) et de produits (modules) MINERGIE®. Parmi les fournisseurs figurent architectes et planificateurs, producteurs de matériaux, d'éléments de construction et de systèmes. L'ampleur de ce marché favorise la qualité de l'offre.

Pour trouver un immeuble, une maison ou un bâtiment certifié MINERGIE®, rendez-vous dans la liste des bâtiments proposée sur le site internet du label en tapant l'adresse suivante : <http://www.minergie.ch/liste-des-batiments.html>

Source : [www.minergie.ch](http://www.minergie.ch)





**DU ROBINET A LA RIVIERE**

## Les **GESTES** qui COULENT de SOURCE

CE GUIDE VOUS EST OFFERT PAR L'ORGANISME EN CHARGE DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE VOTRE RÉGION

## LES EAUX USEES

**CHEZ VOUS**

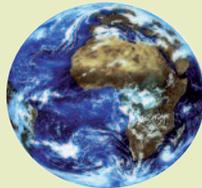
- Les canalisations ne sont pas des poubelles, n'y jetez ni déchet liquide (huile, solvant, White Spirit,...) ni déchet solide (lingette, mégot, tampon, coton tige, litière,...).
- Triez les déchets recyclables et portez les aux points de collecte sélective ou à la déchetterie.
- Utilisez des détergents sans phosphates et des peintures sans ou avec peu de solvants.

N'oubliez pas de vidanger régulièrement les assainissements individuels!

**OK**

**LES BONS GESTES**

Source : Direction générale de l'eau



### UN GESTE POUR NOTRE PLANÈTE

#### Tondeuse à gazon avec « mulching »

La manière de tondre l'herbe a une très grande influence sur les besoins en eau de la pelouse. Lors de l'achat d'une tondeuse, on envisagera un modèle qui permet le « mulching » : la tondeuse est munie de deux lames (ou d'une lame-double) qui hache les brins d'herbe en menues brindilles avant de les plaquer au sol par effet « ventilateur ». Le sol est ainsi constamment enrichi en matière végétale : il ne s'appauvrit pas en humus et conserve (ou retrouve) sa capacité à garder l'eau. On veillera aussi à ce que la machine puisse tondre au dessus de 6.5 cm. C'est la hauteur minimale de l'herbe recommandée pour maintenir le sol à l'ombre, favoriser le développement des racines (et limiter les « mauvaises » herbes) – la pelouse aura besoin de moins d'eau.





## CFF – LA CARTE JUNIOR LA CARTE PETITS-ENFANTS

Si vous voyagez souvent dans les transports publics avec vos enfants ou vos petits-enfants, la carte Junior ou la carte Petits-enfants est exactement ce qu'il vous faut.

Avec la carte Junior ou la carte Petits-enfants, les enfants de 6 à 16 ans accompagnés de leurs parents ou de leurs grands-parents voyagent à travers toute la Suisse pendant toute une année **pour 30 francs seulement**.

Vous pouvez acheter la carte Junior ou la carte Petits-enfants dans n'importe quelle gare. Si vous achetez simultanément la carte Junior pour plusieurs enfants, toute carte supplémentaire à partir du troisième enfant est gratuite. Pour procéder à l'achat, veuillez apporter un passeport ou une pièce d'identité officielle comportant les dates de naissance.

Sur présentation de votre carte Junior ou Petit-enfants, la commune vous rembourse à raison d'une fois par année, la somme de CHF 20.-. Il vous suffit de vous présenter à notre réception pendant les horaires d'ouverture, muni de ladite carte et d'une pièce d'identité.

Source : <http://www.cff.ch/abonnements-et-billets/abonnements/en-voyage-avec-ses-enfants-ou-ses-petits-enfants.html>

## CARTES JOURNALIÈRES CFF – MODIFICATION

Comme expliqué dans notre journal communal du mois de décembre 2011, la commune de Bellevue propose à ses habitants et aux personnes travaillant sur son territoire 2 cartes journalières CFF au prix de CHF 35.- (par carte) et ceci, tout au long de l'année. Rendez-vous sur le site internet de la commune: [www.mairie-bellevue.ch](http://www.mairie-bellevue.ch) et faites votre réservation!

Le(s) billet(s) souhaité(s) devra(ont) être retiré(s) à la réception de la mairie dans les **5 jours d'ouverture de réception suivant la date de la commande**. N'oubliez pas qu'ils seront remis en vente **48 heures ouvrables (2 jours d'ouverture de réception)** avant la date de validité de la carte journalière. Ainsi, soyez vigilants et venez chercher votre commande au plus vite !

Si 2 jours ouvrables avant la date du voyage il devait rester des cartes journalières non commandées ou non retirées par les habitants de la commune ou les personnes travaillant sur le territoire belleviste, la vente de celles-ci sera ouverte à toute personne domiciliée sur le canton de Genève.

Pour de plus amples renseignements ou pour procéder à une réservation par téléphone, vous pouvez appeler le 022 959 88 20. La réception et la permanence téléphonique sont ouvertes selon les horaires suivants :

lundi - mardi: 13h30 - 16h30

mercredi: 09h00-13h00

jeudi: 13h30 - 19h00

## CGN - OFFRE EXCLUSIVE POUR NOS RÉSIDENTS ! -50%

Carte journalière CGN – 1ère classe **CHF 45.- au lieu de CHF 90.-**

CHF 22.50 pour les enfants de 6 à 16 ans et les détenteurs d'abonnements ½ tarif.

Renseignements et vente auprès de votre Mairie.



Offre valable durant toute l'année 2012 sur les croisières. Non valable sur les croisières événementielles et les croisières à thèmes.

Infoline : 0848 811 848

[www.cgn.ch](http://www.cgn.ch)

## MOBILITY



Nous vous rappelons qu'une voiture Mobility est à votre disposition dans le parking de la mairie moyennant une inscription sur le

site internet de l'entreprise : [www.mobility.ch](http://www.mobility.ch). Plusieurs abonnements sont proposés : abonnement d'essai de 4 mois, abonnement annuel (avec différents avantages si vous disposez d'un demi-tarif CFF par exemple), ou encore abonnement sociétaire. Les réservations s'effectuent très facilement soit depuis votre ordinateur ou par le biais de votre téléphone mobile compatible internet grâce à [m.mobility.ch](http://m.mobility.ch).

Pout toute information, vous pouvez également appeler la centrale de services 24h/24 au 0848 824 812.

## POPULATION

L'office cantonal de la statistique nous a communiqué un nombre de 3'172 habitants à fin février 2012.



## MARQUE DE CONTRÔLE OFFICIELLE (MÉDAILLE) POUR CHIENS 2012



Dès le 1er janvier 2012, les détenteurs de chiens devront se présenter à la mairie de leur commune de domicile (ou à un poste de police municipale pour la ville de Genève), afin de retirer la marque de contrôle officielle (médaille) de l'année en cours, en présentant les documents suivants :

- l'attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique pour « détenteur de chien » pour l'année 2012;
- le carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- la confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale ANIS SA ;
- l'attestation de formation théorique, pour les personnes n'ayant jamais détenu de chien avant le 1er septembre 2008;
- l'attestation de formation pratique pour tous les nouveaux détenteurs (après le 1er septembre 2008), à obtenir dans l'année qui suit l'acquisition du nouveau chien;
- le test de maîtrise et de comportement (TMC), pour les chiens de grande taille (plus de 25 kg et 56 cm au garrot, âgé de 18 mois à 8 ans), à obtenir également dans l'année qui suit l'acquisition du nouveau chien.

Un émolument communal de CHF 10.- sera perçu pour le contrôle documentaire et la délivrance de la médaille. L'impôt ne sera donc plus lié à la remise de la marque de contrôle officielle. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) transmettra les données relatives aux détenteurs de chiens du canton à l'AFC. Cette dernière établira ensuite les bordereaux d'impôt et les notifiera directement par voie postale aux détenteurs de chiens au mois de juin 2012.

**A noter que dès le 1er avril 2012, tout chien devra être porteur de la marque de contrôle officielle 2012 fixée visiblement au collier.**

La caisse de la trésorerie générale de l'Etat ne délivrera donc plus la marque de contrôle officielle.

Vous trouverez également toutes les informations utiles sur le site internet [www.ge.ch/chien](http://www.ge.ch/chien).



### LE PETIT MOT DU JARDINIER



**Avec le retour des beaux jours, quelques petits travaux peuvent être effectués au jardin.**

- Taille des rosiers, binage et apport d'engrais spécial rosier, découpe du massif.
- Taille des hortensias, de la glycine et des arbres fruitiers.
- Nettoyage du jardin, le débarrasser du bois sec.
- Apport de compost ou fumier séché dans le potager, puis labour.

Bonne saison !